Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 9570080
Centre d'intérêt: 950

Développement personnel et social : Vie en société : Droits et responsabilités au travail, PER-5049-2 : définition du domaine d'examen. -- [Québec] : Direction de la formation générale des adultes, Service de l'évaluation des acquis, 1994.
10 p. ; 28 cm.

Code: 9495-0275; 38-7613. Bibliogr.: p. 10.

ISBN 2-550-29647-8

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Direction de la formation générale des adultes. Service de l'évaluation des acquis

Descripteur(s): Travail * Droits et responsabilités * Programme d'études * Evaluation sommative * Elaboration d'examens * Education des adultes

Identificateur(s) de sujet: Développement personnel et social (Programme)

La présente définition du domaine sert à décrire et à organiser, à des fins d'évaluation sommative, les éléments essentiels et représentatifs du programme Développement personnel et social destiné aux adultes et, plus particulièrement, du cours PER-5049-2: Droits et responsabilités au travail. Elle permet la préparation des épreuves et assure leur correspondance avec le programme.

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL

VIE EN SOCIÉTÉ

DROITS ET RESPONSABILITÉS AU TRAVAIL

PER-5049-2

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

95-70080

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL

VIE EN SOCIÉTÉ

DROITS ET RESPONSABILITÉS AU TRAVAIL

PER-5049-2

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

JUIN 1994

Direction de la formation générale des adultes
Service de l'évaluation des acquis

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. Présentation 1

2. Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation 2

3. Contenu du programme d'études aux fins d'évaluation sommative 3

   3.1 Notions 3

   3.2 Habiletés 4

4. Tableau de pondération 5

5. Comportements observables 6

6. Justification des contenus et de leur pondération 8

7. Spécification des épreuves 9

   7.1 Types d'épreuves 9

   7.2 Note de passage 9

8. Références bibliographiques 10

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL

PER-5049-2 : DROITS ET RESPONSABILITÉS AU TRAVAIL

1. PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée à des fins d'évaluation sommative. Elle sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme d'études et, plus particulièrement, du cours PER-5049-2. Elle se fonde sur le programme mais ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle assure la correspondance entre le programme et les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative.

Le but de la définition du domaine d'examen est de préparer des épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre, ou encore d'une commission scolaire à une autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires.

2. CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION

Orientations	Conséquences
Les programmes de *Développement personnel et social* favorisent chez l'adulte son plein épanouissement comme individu et comme membre d'une collectivité dans une société en changement.	Au moyen de l'évaluation sommative, on s'assurera que l'élève maîtrise les connaissances et possède les habiletés nécessaires à son plein épanouissement, mais on ne portera pas de jugement sur le cheminement personnel de l'élève.
Le volet *Vie en société* prépare l'adulte à la gestion de ses affaires, à l'exercice de ses droits et responsabilités au travail et comme citoyenne ou citoyen, ainsi qu'à sa participation à la vie communautaire.	Au moment de l'évaluation sommative, on devra tenir compte de l'expérience de vie de l'adulte en privilégiant des mises en situation concrètes qui peuvent correspondre à différents aspects de la vie en société.
Le cours *Droits et responsabilités au travail* amène l'élève à pouvoir se rapporter d'une façon précise et adéquate aux règles et aux ressources propres au monde du travail.	Dans l'évaluation sommative, on devra vérifier chez l'élève sa connaissance et sa compréhension des règles et des ressources propres au monde du travail.
Le cours a également pour but que l'élève devienne compétente ou compétent dans l'exercice de ses droits et responsabilités comme travailleuse ou travailleur en le rendant en mesure de faire des liens pertinents avec les droits et les responsabilités de l'employeur.	Au moment de l'évaluation, on devra aussi vérifier la capacité d'analyse de l'élève au regard des droits et responsabilités au travail.

3. CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES AUX FINS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

3.1 **Notions**

Droits et responsabilités :

- Définitions
- Organismes
  - Gouvernementaux
  - Privés
  - Populaires
- Limites et interrelations employé-employeur
- Travailleuse et travailleur
  - Rendement
  - Disponibilité
  - Respect
- Employeur
  - Lois

Législation du travail :

- Définitions
  - Code du travail
  - Charte des droits et libertés
  - Lois
    - Aspects
    - Secteurs d'application
    - Domaines d'application

Discrimination :

- Types
- Plaintes
- Recours

Mouvement syndical :

- Rôles et fonctions
- Droits

3.2 **Habiletés**

Connaître :

De façon générale, cette habileté se traduira par la capacité de :

- définir des concepts;
- reconnaître des éléments de différentes lois, de la Charte des droits et libertés et du Code du travail.

Comprendre :

De façon générale, cette habileté se traduira par la capacité de :

- distinguer des organismes;
- distinguer les limites des droits et responsabilités des travailleuses ou des travailleurs par rapport à ceux de l'employeur;
- reconnaître les rôles et fonctions du syndicat, différents aspects des lois, ainsi que des secteurs ou des domaines touchés par ces lois;
- décrire des droits, responsabilités, ensembles de règles et recours;
- différencier des faits.

Analyser :

De façon générale, cette habileté se traduira par la capacité de signaler les droits et responsabilités des employeurs et des employés et leurs interrelations.

3.2 **Habiletés**

Connaître :

De façon générale, cette habileté se traduira par la capacité de :

- définir des concepts;
- reconnaître des éléments de différentes lois, de la Charte des droits et libertés et du Code du travail.

Comprendre :

De façon générale, cette habileté se traduira par la capacité de :

- distinguer des organismes;
- distinguer les limites des droits et responsabilités des travailleuses ou des travailleurs par rapport à ceux de l'employeur;
- reconnaître les rôles et fonctions du syndicat, différents aspects des lois, ainsi que des secteurs ou des domaines touchés par ces lois;
- décrire des droits, responsabilités, ensembles de règles et recours;
- différencier des faits.

Analyser :

De façon générale, cette habileté se traduira par la capacité de signaler les droits et responsabilités des employeurs et des employés et leurs interrelations.

4. TABLEAU DE PONDÉRATION

NOTIONS HABILETÉS	DROITS ET RESPONSABILITÉS 45 %	LÉGISLATION DU TRAVAIL 25 %	DISCRIMINATION 15 %	MOUVEMENT SYNDICAL 15 %
CONNAÎTRE 15 %	Définitions (1) 5 %	Définitions - Code du travail - Charte des droits et libertés (4) 10 %		
COMPRENDRE 60 %	Organismes - Gouvernementaux - Privés - Populaires Limites (2) 15 %	Lois - Aspects - Secteurs d'application - Domaines d'application (5) 15 %	Types Plaintes Recours (6) 15 %	Rôles et fonctions Droits (7) 15 %
ANALYSER 25 %	Travailleuse et travailleur - Rendement - Disponibilité - Respect Employeur - Lois Employeur-employé - Interrelations (3) 25 %			

5. COMPORTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items ↓ | Numéros des cases du tableau de pondération ↓

5 %	1.	Reconnaître dans un ensemble de définitions celles qui touchent des droits et des responsabilités.
5 %	2.	Classer divers organismes gouvernementaux, privés ou populaires susceptibles de faire respecter les droits et de soutenir les responsabilités des travailleuses ou des travailleurs.
10 %		À partir d'exemples précis, distinguer les limites des droits et responsabilités de l'employeur par rapport à ceux de la travailleuse ou du travailleur.
15 %	3.	À partir d'une situation qui décrit un conflit au travail, relever : – un droit et une responsabilité de la travailleuse ou du travailleur touchant le rendement, la disponibilité ou le respect; – un droit et une responsabilité de l'employeur; – l'interrelation entre, d'une part, le droit et la responsabilité de la travailleuse ou du travailleur et, d'autre part, ceux de l'employeur.
10 %		À partir d'exemples, montrer l'interrelation qui existe entre les droits et responsabilités des travailleuses ou travailleurs et ceux de l'employeur.
10 %	4.	À partir d'éléments descriptifs de la *Loi de la santé et de la sécurité du travail*, de la *Loi sur les normes du travail*, du Code du travail, de la Charte des droits et libertés, associer les éléments cités soit à la loi, au Code ou à la Charte en question.
5 %	5.	À partir d'exemples qui renvoient à des aspects de l'application de la *Loi sur les normes du travail*, indiquer les personnes, les secteurs ou les domaines qui sont visés.

10 % À partir d'exemples qui renvoient à des aspects de l'application de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, indiquer l'élément qui est : (retrait préventif de la travailleuse ou du travailleur, retrait préventif de la travailleuse enceinte, droit de refus, droits et obligations de la travailleuse ou du travailleur, obligations de l'employeur).

15 % 6. À partir d'exemples ou d'énoncés, différencier les cas où il y a discrimination. Pour chaque cas, préciser de quel type de discrimination il s'agit (l'âge, le sexe ou l'orientation sexuelle) et décrire les recours possibles.

10 % 7. Relever les énoncés qui décrivent les rôles et fonctions du syndicat dans une liste donnée.

5 % À partir d'éléments descriptifs tirés du Code du travail, choisir celui qui traduit le mieux la notion du droit à la syndicalisation.

6. JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

Le programme a pour objectif que l'élève développe les habiletés qui lui permettront de circonscrire ses droits et ses responsabilités comme travailleuse ou travailleur. Une connaissance minimale et surtout une compréhension de ces droits et responsabilités et des règles qui les régissent sont deux habiletés privilégiées par le programme. L'analyse de l'exercice de ces droits et responsabilités dans des situations concrètes a aussi une importance dans le programme. Le tableau de pondération reflète ces éléments.

L'évaluation sommative accordera une importance prépondérante aux notions entourant les droits et les responsabilités, car elles sont au coeur même des apprentissages. La connaissance et la compréhension des lois régissant ces droits et responsabilités, de la discrimination et des recours possibles sur ce plan, ainsi que des rôles et fonctions du mouvement syndical sont également importantes dans le programme. Cela est mis en évidence dans le tableau de pondération.

7. SPÉCIFICATION DES ÉPREUVES

7.1 **Types d'épreuves**

L'épreuve qu'on fera passer aux fins d'évaluation sommative sera de type écrit.

L'examen écrit se tiendra au cours d'une seule séance de 90 minutes.

L'usage des notes de cours sera **interdit.**

7.2 **Note de passage**

La note de passage de ce cours est de 60 sur 100.

8. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Guide d'élaboration des instruments d'évaluation sommative à l'éducation des adultes*, Québec, ministère de l'Éducation, gouvernement du Québec, 1988, 113 p.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Programmes de développement personnel et social*, édition préliminaire, Québec, ministère de l'Éducation, gouvernement du Québec, 1989, 252 p.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Développement personnel et social. Droits et responsabilités au travail, GTB 153*, cahier d'apprentissage, édition préliminaire, Québec, ministère de l'Éducation, gouvernement du Québec, 1991, 168 p.